



UISP *FO Justice* PARIS

ARPEJ PARIS : LA SÉCURITÉ NE SE CONSTRUIT PAS À COUPS DE SANCTIONS !

Vendredi 14 août, au PREJ 94, un départ de coup accidentel survient lors des CPS. Aucun blessé, aucun tir dirigé vers quiconque, et un projectile contenu dans le tube à sable, dispositif prévu pour sécuriser ce type de manipulation.

FO Justice Paris ne minimise pas l'incident. Un départ de coup de feu est sérieux. Mais sérieux ne veut pas dire sanction immédiate.

La réponse doit d'abord être professionnelle : analyse, RETEX, formation, remise à niveau et accompagnement. On trouve du monde pour visionner les vidéos, décortiquer chaque geste et rédiger des rapports... mais détacher un moniteur pour reprendre les CPS avec l'agent serait trop compliqué ?

DES MOYENS POUR RECHERCHER LA FAUTE, MAIS PAS POUR LA CORRIGER ?

Dans le même temps, l'agent, pourtant disponible pour travailler, s'est vu imposer un congé annuel qu'il n'avait jamais demandé.

UN CA N'EST NI UNE SANCTION NI UNE MESURE CONSERVATOIRE !

FO Justice Paris exige le recrédit immédiat de cette journée. Quand l'administration décide qu'un agent ne doit pas travailler, qu'elle assume sa décision au lieu de la faire payer sur son compte de congés.

Même vigilance concernant la suspension de son habilitation alors que l'enquête est toujours en cours. Une mesure conservatoire doit rester encadrée, motivée et proportionnée. Elle ne doit pas devenir une sanction avant même que les responsabilités soient établies.

Et pendant ce temps, lorsque l'ARPEJ déraile sur les amplitudes, les repos, les programmations tardives ou les conditions de mission, le couperet reste étrangement au vestiaire.

QUAND L'AGENT SE TROMPE, ON PARLE DE FAUTE.

QUAND L'ARPEJ SE TROMPE, ON PARLE DE « CONTRAINTES DE SERVICE ».

FO Justice Paris ne demande aucune impunité. Nous demandons de la cohérence, de la proportionnalité, de la formation et le respect des règles.

À FORCE DE PASSER LES AGENTS AU CRIBLE, L'ARPEJ DEVRA AUSSI ACCEPTER QUE SA PROPRE GESTION SOIT EXAMINÉE.

FO Justice Paris prendra ses responsabilités si une telle gestion perdure...

À Fresnes, le 19 août 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO **RÉSISTER !**
RIEN LÂCHER !
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO Justice**
POUR TOUS LES PERSONNELS